

**Assemblée générale**

Distr. générale  
4 août 2005  
Français  
Original: anglais

**Cinquante-neuvième session**

Point 37 de l'ordre du jour

**Question de Palestine****Lettre datée du 27 juin 2005, adressée au Président  
de l'Assemblée générale par le Président du Comité  
pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien**

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai reçu du Représentant permanent de la Roumanie auprès de l'Organisation des Nations Unies, Mihnea Motoc, une lettre datée du 31 mai 2005 dans laquelle il m'informait de la décision du Gouvernement roumain de cesser d'être membre du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien à compter du 31 mai 2005 (voir annexe).

À la deux cent quatre-vingt-sixième réunion du Comité, tenue le 21 juin 2005, la question a été portée à l'attention des membres du Comité, qui ont pris note de cette information. Je me permets de proposer que l'on informe l'Assemblée générale, en temps utile, de ce changement intervenu dans les membres du Comité.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 37 de l'ordre du jour.

Le Président du Comité pour l'exercice  
des droits inaliénables du peuple palestinien  
(*Signé*) Paul **Badji**



**Annexe**

New York, le 31 mai 2005

J'ai l'honneur de vous informer que le Gouvernement roumain a décidé que la délégation roumaine cesserait d'être membre du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien à compter du 31 mai 2005.

L'Ambassadeur  
(Signé) Mihnea **Motoc**

Paul Badji  
Président du Comité pour l'exercice  
des droits inaliénables du peuple palestinien  
New York

---